|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/6 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  28 avril 2020  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des véhicules automatisés/  
autonomes et connectés**

**Sixième session**

Genève, 3-4 mars 2020

Rapport du Groupe de travail des véhicules automatisés/ autonomes et connectés sur sa sixième session

Table des matières

*Paragraphes Page*

I. Participation 1−4 2

II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 5 2

III. Systèmes d’aide au maintien dans la voie (point 2 de l’ordre du jour) 6−13 2

IV. Systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée   
(point 3 de l’ordre du jour) 14 4

V. Cybersécurité et mise à jour de logiciels (à distance) (point 4 de l’ordre du jour) 15−23 4

VI. Questions diverses (point 5 de l’ordre du jour) 24 5

Annexes

I. Liste des documents informels (GRVA-06-…) examinés pendant la session 6

II. Liste des groupes de travail informels du GRVA 7

I. Participation

1. Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) a tenu sa sixième session les 3 et 4 mars 2020 à Genève, sous la présidence de M. R. Damm (Allemagne). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690/Rev.2), ont participé aux travaux des experts accrédités des pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord (UK), Suède et Suisse. Un expert de la Commission européenne était également présent. Y ont aussi participé des experts des organisations non gouvernementales et organisations internationales suivantes : American Automotive Policy Council (AAPC), Association des véhicules électriques routiers européens (AVERE), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA), Fédération internationale de l’automobile (FIA), Fédération internationale des grossistes, importateurs et exportateurs en fournitures automobiles (FIGIEFA), Institute for Security and Safety (ISS), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA) et Securing America’s Future Energy (SAFE).

2. Le Président a ouvert la sixième session du GRVA en expliquant que la situation nouvelle créée par la maladie à coronavirus 2019 expliquait l’absence de l’expert de la Chine, Vice-Président du GRVA, et d’autres participants habituels.

3. Le Secrétaire a communiqué aux participants des informations relatives à l’épidémie de COVID-19, à la prévention et aux précautions générales, ainsi qu’aux mesures prises pour la présente session.

4. Le Président a expliqué que cette session extraordinaire, autorisée par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-deuxième session, avait pour but de faire avancer les travaux portant sur les systèmes d’aide au maintien dans la voie et sur la cybersécurité et les systèmes de gestion de la cybersécurité.

II. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/18 ;  
Document informel GRVA-06-01.

5. Le GRVA a examiné l’ordre du jour provisoire établi pour sa sixième session et l’a adopté (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/18). Il a pris note de l’ordre d’examen des divers points (document GRVA-06-01) établi par le Président pour la session. La liste de tous les documents informels distribués pendant la session figure à l’annexe I du présent rapport.

III. Systèmes d’aide au maintien dans la voie (point 2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels GRVA-06-02 et ses révisions, (GRVA-06-06), GRVA-06-09, GRVA-06-10, GRVA-06-11, GRVA-06-13, GRVA-06-14 et GRVA-06-16.

6. L’expert de l’Allemagne, Secrétaire du groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique (ACSF), a présenté le document GRVA-06-14, qui faisait le point sur les progrès réalisés concernant le projet de Règlement ONU sur les systèmes d’aide au maintien dans la voie depuis la cinquième session du GRVA.

7. Le GRVA a étudié en détail le document GRVA-06-02 établi par le groupe ACSF pour examen à cette session.

8. Le GRVA a examiné le champ d’application du Règlement proposé et discuté de plusieurs points, notamment l’harmonisation des définitions avec celles des normes existantes et la question de savoir si l’application du mécanisme du numéro d’identification du logiciel (RxSWIN) du projet de Règlement ONU sur les mises à jour de logiciels et les systèmes de gestion des mises à jour de logiciels devait être obligatoire.

9. L’expert des États-Unis d’Amérique a présenté les recommandations issues de la récente réunion du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD), en ce qui concerne les systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée utilisés dans les systèmes d’aide au maintien dans la voie (voir le document GRVA-06-06 soumis au titre du point 3 de l’ordre du jour).

10. Le GRVA a discuté de la meilleure manière d’intégrer l’appendice rédigé par le groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée (VMAD) (document GRVA-06-09). Le GRVA a relevé que cet appendice avait été élaboré en s’appuyant sur des données recueillies au Japon et en Amérique du Nord, mais qu’il n’avait pas été possible d’utiliser des données européennes. L’expert de la Fédération de Russie s’est dit préoccupé par l’application des dispositions de cet appendice. Certaines délégations doutaient que les valeurs proposées entre crochets soient représentatives pour leur marché.

11. L’expert de la Commission européenne a présenté le document GRVA-06-10, dans lequel figurait une proposition d’annexe générique (qui pourrait s’appliquer à tous les systèmes de conduite automatisée, y compris les systèmes d’aide au maintien dans la voie) relative aux prescriptions spéciales applicables aux aspects liés à la sécurité des systèmes de commande électronique et à leur vérification. Le GRVA a examiné l’autre proposition soumise par l’expert du Canada, Coprésident du groupe de travail informel VMAD, qui comprenait quelques corrections d’ordre rédactionnel et modifiait le champ d’application de l’annexe, en remplaçant « systèmes de conduite automatisée » par « systèmes d’aide au maintien dans la voie » dans tout le texte de l’annexe.

12. L’expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord a rappelé sa position quant à la nécessité de permettre aux systèmes d’aide au maintien dans la voie d’effectuer un changement de voie si nécessaire, lors d’une manœuvre d’urgence. Le GRVA n’ayant pas eu le temps d’étudier en détail la proposition soumise par l’expert britannique (document GRVA-06-11), il a décidé de reprendre l’examen de cette question à sa session de septembre 2020.

13. Le Secrétaire a établi, à la demande du GRVA, une version actualisée du projet de Règlement ONU sur les systèmes d’aide au maintien dans la voie tenant compte des observations formulées pendant la session (GRVA-06-02-Rev.1). L’expert de l’OICA a présenté le document GRVA-06-16, qui contient une proposition d’amendement à la révision 1. À l’issue de chaque demi-journée de réunion, le Secrétaire a établi une nouvelle version correspondant à l’état d’avancement de la réflexion. Le GRVA a adopté le document GRVA-06-02-Rev.4 et demandé au secrétariat de le soumettre (sans les crochets), en tant que projet de nouveau Règlement ONU sur les systèmes d’aide au maintien dans la voie, au WP.29 et au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) pour examen et mise aux voix à leurs sessions de juin 2020. Le GRVA a décidé qu’une collecte de données visant à déterminer le modèle de conduite avisée et prudente dont il est question à l’appendice 3 de l’annexe 4 serait effectuée afin de recueillir des informations et de permettre aux autorités d’homologation de type de faire part de leurs observations au groupe de travail informel VMAD.

IV. Systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (point 3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel GRVA-06-06.

14. Le GRVA a examiné au titre du point 2 de l’ordre du jour la contribution du groupe de travail informel EDR/DSSAD aux activités relatives aux systèmes d’aide au maintien dans la voie (document GRVA-06-06).

V. Cybersécurité et mise à jour de logiciels (à distance) (point 4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels GRVA-05-05-Rev.1, GRVA-06-03, GRVA-06-04, GRVA-06-05, GRVA-06-07, GRVA-06-08-Rev.1, GRVA-06-15 et GRVA-06-17.

15. En l’absence des Coprésidents de l’équipe spéciale, le Secrétaire a présenté le document GRVA-06-05, qui faisait le point sur les activités menées par l’équipe spéciale de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil (CS/OTA) depuis la cinquième session du GRVA.

16. Le GRVA a poursuivi ses travaux en s’appuyant sur le document GRVA-05-05-Rev.1 établi par le Secrétaire à la fin de sa cinquième session.

17. L’expert du Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA) a présenté le document GRVA-06-03, dans lequel il était proposé de retirer les catégories de véhicules S, R et T du champ d’application du projet de Règlement sur la cybersécurité et les systèmes de gestion de la cybersécurité. Le GRVA a pris note de la préoccupation de l’expert de l’Autriche, qui faisait remarquer que les véhicules modernes de ces catégories étaient fortement connectés et automatisés et qu’ils circulaient également sur les réseaux routiers. Le GRVA était d’accord avec la position exprimée par le CEMA à ce stade, étant donné que les catégories de véhicules en question n’avaient pas été spécifiquement prises en considération lors de l’élaboration du Règlement. Le GRVA a invité les experts du CEMA à réexaminer le projet de Règlement.

18. L’expert de la FIGIEFA a présenté des corrections au texte que la Fédération avait proposé à la cinquième session du GRVA. Le GRVA a approuvé les corrections proposées pour le paragraphe 1.4. Il a demandé à l’équipe spéciale CS/OTA d’examiner en détail la partie de la proposition relative au document d’interprétation.

19. L’expert de l’OICA a présenté le document GRVA-06-08-Rev.1 dans lequel sont expliquées les propositions de modifications du document GRVA-06-07, qui concernent le champ d’application, la clarification des paragraphes 5.1.3, 7.2.2.2 à 7.2.2.4 et 7.3.7, une solution visant à mettre fin au débat portant sur les paragraphes 5.3.1 à 5.3.4, les dispositions transitoires du paragraphe 7.3.1 et la suppression du renvoi à la partie C de l’annexe 5.

20. L’expert de l’Allemagne a présenté une autre proposition d’amendement à la disposition provisoire du paragraphe 7.3.1.

21. L’expert de la Commission européenne a présenté les documents GRVA-06-17 et GRVA-06-17-Rev.1, qui visent à conclure le débat entre Parties contractantes à propos des paragraphes 5.3.1 à 5.3.4. Le GRVA n’ayant pu parvenir à un consensus sur la proposition, il a décidé de poursuivre ses travaux sur cette question jusqu’à la session de juin 2020 du WP.29 dans le but d’introduire :

a) Des prescriptions relatives aux compétences des services techniques concernés ;

b) Des dispositions relatives au chargement des homologations de type dans la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type ;

c) Le principe de l’examen par les pairs pour éviter les problèmes de souveraineté en ce qui concerne la délivrance d’homologations de type ;

d) Un renvoi à l’annexe 6 de l’Accord de 1958.

22. L’expert de l’Espagne a présenté le document GRVA-06-18, qui vise à préciser l’obligation de définir des exigences de sécurité pour le type de véhicule. Le GRVA a convenu d’examiner une proposition révisée à sa session de septembre 2020.

23. Le GRVA a adopté le document GRVA-06-19-Rev.1 et demandé au secrétariat de le soumettre (sans les paragraphes 5.3.1 à 5.3.4) en tant que projet de Règlement ONU sur la cybersécurité et les systèmes de gestion de la cybersécurité au WP.29 et à l’AC.1, pour examen et mise aux voix à leurs sessions de juin 2020.

VI. Questions diverses (point 5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Documents informels GRVA-06-11 et GRVA-06-12.

24. Le Président a regretté que le GRVA n’ait pas eu le temps d’examiner la proposition soumise par l’expert de l’AVERE ni celle présentée par l’expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord. Le GRVA a décidé de revenir sur ces deux points à sa session de septembre 2020.

Annexe I

Liste des documents informels (GRVA-06-…) examinés pendant la session

| *No* | *(Auteur) Titre* | *Suite donnée/  à donner\** |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| 1 | (Président) Running order | D | |
| 2 | (ACSF) Updated proposal for a new UN Regulation on Automated Lane Keeping Function (ALKS) | D | |
| 2r4 | (Secrétariat) Proposal for a new UN Regulation on ALKS | A | |
| 3 | Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP29/GRVA/2020/3 and /4 (Scope) | D | |
| 4 | (FIGIEFA) Proposal for amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 5 | (CS/OTA) Note on GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 6 | (EDR/DSSAD) Proposal for DSSAD provisions to be inserted in GRVA-06-02 | D | |
| 7 | (OICA) Suggestion for amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 8r1 | (OICA) Explanations for the suggested amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 9 | (VMAD) Proposal for an Appendix 1 to Annex 4 to the draft UN Regulation on ALKS | D | |
| 10 | (VMAD) Proposal for an Annex 4 to the draft UN Regulation on ALKS | D | |
| 11 | (Royaume-Uni) Proposal for additional requirements to the ALKS Regulation (GRVA-06-02) | C | |
| 12 | (AVERE) Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/7 | C | |
| 13 | (Canada) Proposal for amendments to GRVA-06-10 | D | |
| 14 | (ACSF) Report and summary of activities of the IWG on ACSF following the 5th session of GRVA | D | |
| 15 | (Allemagne) Proposal for amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 16 | (OICA/CLEPA) Proposal for amendments to GRVA-06-02 | D | |
| 17r1 | (Commission européenne) Proposal for amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 18 | (Espagne) Proposal for amendments to GRVA-05-05-Rev.1 | D | |
| 19r1 | (GRVA) Proposal for a new UN Regulation on Cyber security | A | |

*\* Signification des lettres :*

A : Document adopté, à soumettre au WP.29 et à l’AC.1 à leurs sessions de juin 2020.

B : Document dont l’examen sera repris sous une cote officielle.

C : Proposition révisée pour examen à la session suivante.

D : Examen achevé.

Annexe II

Liste des groupes de travail informels du GRVA

| *Nom du groupe de travail informel* | *Président ou Coprésidents* | *Pays* | *Fin de mandat* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (FRAV) | M. E. Wondimneh[[1]](#footnote-2)  Mme C. Chen1  M. R. Damm1 | États-Unis  Chine  Allemagne | Mars 2020 |
| Groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée (VMAD) | M. T. Onoda1 M. P. Striekwold1 M. I. Sow1 | Japon  Pays-Bas  Canada | Décembre 2020 |
| Équipe spéciale de la cybersécurité et questions de sûreté des transmissions sans fil (CS/OTA) | M. T. Niikuni1 M. D. Handley1 Mme M. Versailles1 | Japon  Royaume-Uni  États-Unis | Novembre 2019 |
| Groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD) | M. T. Guiting1 M. T. Niikuni1 Mme J. Doherty1 | Pays-Bas  Japon  États-Unis | Novembre 2020 |
| Groupe de travail informel des fonctions de direction à commande automatique (ACSF) | M. C. Theis1 M. H. Morimoto1 | Allemagne  Japon | Mars 2020 |
| Groupe de travail informel des systèmes actifs de freinage d’urgence (AEBS) | M. A. Lagrange1  M. T. Hirose1 | Commission européenne  Japon | Mars 2020 |
| Groupe de travail informel des ensembles modulaires de véhicules (MVC) | M. A. Gunneriusson | Suède | Mars 2020 |

1. Coprésidents du groupe de travail informel. [↑](#footnote-ref-2)